



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'une plus-value pour les travaux de
remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement de
l'auditorium au Centre de séminaires du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 23 juin 2020 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour le remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de Moliets, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 13 juin 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition d'avenant au marché de travaux conclu avec la SAS BOBION et JOANIN, présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : SAS BOBION ET JOANIN, sise zone artisanale à Pontonx-sur-l'Adour (40465)
 - **Objet de l'avenant** : remplacement des clapets coupe-feu défectueux du local CTA du Centre de séminaires de la station de Moliets
 - **Montant de la plus-value financière** : 4 407,13 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit avenant et à le notifier au titulaire du marché de travaux.

Fait à Mont-de-Marsan, le **19 JUIN 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON